

**N°18 – Juillet 2011****Pour adresse:**

Département de la santé et de l'action sociale – Secrétariat général
Bâtiment administratif de la Pontaise – Av. des Casernes – 1014 Lausanne
Tél. 021 316 50 51 – Fax 021 316 50 69

Actuel

Le rapport d'activité 2010 du CPS est disponible au secrétariat.

Le rapport du CCF concernant la facture sociale 2010 est à disposition des communes qui en feront la demande au BIC, info.bic@vd.ch.

Agenda

Dernières séances du CPS :

8 mars, 31 mai et 14 juin 2011

Prochaine séance du CPS :

20 septembre 2011

Contacts

Présidence

Jean-Claude Christen, jc.christen@bluewin.ch

Représentants des communes

Jean-Christophe Bourquin, directeur de la sécurité sociale et de l'environnement de la Ville de Lausanne (jusqu'au 30 juin 2011).

Jean-Michel Clerc, président du Comité directeur de l'Association régionale de l'action sociale Chablais - Pays-d'Enhaut, jmiclerc@bluewin.ch

Laurent Wehrli, président du Conseil des régions RAS, wehrli.laurent@bluewin.ch

Représentants de l'Etat

Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, anne-catherine.lyon@vd.ch

Pierre-Yves Maillard, chef du DSAS, pierre-yves.maillard@vd.ch

Jean-Claude Mermoud, chef du DEC, jean-claude.mermoud@vd.ch

Secrétariat

Philipp Müller, secrétaire général adjoint du DSAS, philipp.muller@vd.ch

Sommaire

Dans sa séance du 14 juin, le Conseil a terminé l'étude des subventions qui seront versées aux organismes en milieu ouvert en 2012 et a décidé du montant de ces subventions.

Le Conseil a par ailleurs exercé la compétence que lui confère la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) en matière de vérification de la facture sociale. Sur la base du rapport établi par le CCF, il estime la facture sociale 2010 conforme.

Avec *CPS info*, le Conseil entend renforcer le dialogue dans les différents domaines qui relèvent de sa compétence, en particulier avec les autorités communales. La rubrique questions / réponses reste inutilisée dans ce numéro. Le Conseil vous encourage vivement à en faire usage à l'avenir. Vos questions peuvent être adressées au secrétariat du Conseil.

Décisions du CPS

Séance du 14 juin 2011

Subventions 2012 aux organismes en milieu ouvert

Le Conseil a décidé du montant des subventions aux organismes en milieu ouvert qui seront versées en 2012 et qui relèvent de la facture sociale. Il l'a fait sur la base des préavis donnés par les services et des avis exprimés par les représentants des communes au sein du Conseil.

Les organismes en milieu ouvert sont des organismes privés qui offrent des prestations à une clientèle autonome et qui vit à domicile. Avec l'entrée en vigueur de la LOF en 2005, les subventions cantonales à ces organismes qui offrent des prestations au niveau cantonal font partie de la répartition financière entre l'Etat et les communes. Celles-ci paient donc la moitié de ces subventions par le biais de la facture sociale. Si le Conseil de politique sociale le décide, cette même règle peut aussi s'appliquer pour les subventions versées à des organismes qui offrent des prestations au niveau régional ou qui n'offrent pas de prestations directes aux bénéficiaires.

Les préavis donnés par les services pour 2012 se traduisaient par une augmentation significative du montant total de ces subventions par rapport à l'exercice en cours, quand bien même ils ont déjà eux-mêmes procédé à des coupes importantes dans les demandes qui leur ont été adressées.

Le Conseil a exigé des services qu'ils fassent un pas supplémentaire dans ce sens. Il a indiqué qu'il n'entrerait pas en matière si l'augmentation globale de ces subventions devait excéder 3.5%. Les services ont tenu compte de ces exigences et présenté des demandes revues à la baisse lors de la séance du 14 juin. Compte tenu des ces demandes et des décisions prises par le Conseil sur cette base, la croissance globale des subventions 2012 aux organismes en milieu ouvert se situe à hauteur de 2.6%.

Les principales augmentations acceptées par le Conseil concernent Pro Senectute Vaud, La Main Tendue et Appartenances.

Vérification de la conformité des dépenses et revenus faisant partie de la facture sociale

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'audit du Contrôle cantonal des finances (CCF) sur la facture sociale 2010. Sur cette base, il estime la facture sociale 2010 conforme.

Le Conseil a notamment pour compétence de vérifier la conformité des dépenses et revenus faisant partie de la facture sociale. Il exerce cette compétence chaque année, sur la base d'un rapport élaboré par le CCF.

En conclusion de son rapport portant sur la facture sociale 2010, le CCF constate :

- « l'adéquation du processus d'établissement de la facture sociale 2010 et de son système de contrôle interne ;

- la conformité à la LOF et à son règlement d'application des rubriques comptables intégrées dans la facture sociale ».

Le CCF relève par ailleurs dans son rapport que « nos contrôles effectués par sondage, quant à la mise en œuvre de la directive FS, à l'exactitude des imputations comptables et plus particulièrement en ce qui concerne les subventions octroyées aux organismes en milieu ouvert, ne relèvent pas de problèmes significatifs particuliers ».

Le Conseil a examiné ce rapport et a pris acte que les axes d'amélioration identifiés par le CCF seront suivis d'effets. Sur cette base, il estime la facture sociale 2010 conforme. Parallèlement, le Conseil d'Etat a autorisé la diffusion de ce rapport aux 2 associations faîtières des communes et décidé de le mettre à la disposition des communes qui en feraient la demande.

Objets inscrits à l'agenda du Conseil

- Présidence du Conseil
- Projet UAT 2010
- Bénévolat : pré-rapport de réponse au postulat Jaquet-Berger
- Rapport sur la politique de maintien à domicile des personnes en situation de handicap
- Révision de la loi sur l'action sociale vaudoise (principes directeurs de l'action sociale vaudoise)
- Modification de la loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales
- Projet d'arrêté concernant les subsides à l'assurance-maladie 2012
- Subventions aux organismes en milieu ouvert : indicateurs
- Centres de rencontres : rôle des communes
- Catalogue du remboursement des frais de maladie des bénéficiaires PC AVS-AI
- Catalogue des prestations LASV : prévention du surendettement (programme 2012)
- Aide individuelle à domicile LAPRAMS
- Révision de la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH)
- Révision du règlement d'application de la LAIH
- Règlement d'application RDU
- Modification du règlement d'application de la loi sur l'action sociale vaudoise

Le Bureau du Conseil

Distribution : Conseil d'Etat (par son président) et Chancellerie
Conseil des régions RAS (par son président), communes vaudoises, UCV , AdCV, Lausanne Région
députées et députés au Grand Conseil
services concernés : SASH, SPAS, SSP, SG-DSAS, SDE, SPJ, SESAF, DGEP, SPOP, SPEN
secrétariats généraux des départements concernés : DEC, DFJC, DINT
préfètes et préfets
Contrôle cantonal des finances
centres sociaux régionaux et intercommunaux, Prospective et services privés